

# Destins du cannibalisme



NOUVELLE REVUE DE PSYCHANALYSE  
NUMÉRO 6 AUTOMNE 1972

Gallimard

# NOUVELLE REVUE DE PSYCHANALYSE

*Paraît deux fois l'an, au printemps et à l'automne.*

DIRECTEUR

J.-B. Pontalis

ASSISTANTS DE RÉDACTION

François Gantheret et Michel Gribinski

COMITÉ

Didier Anzieu, André Green,  
Jean Pouillon, Guy Rosolato, Victor Smirnof,ff,  
Jean Starobinski

Rédaction :

Éditions Gallimard, 5, rue Sébastien-Bottin, 75007 Paris. Tél. : 45-44-39-19.

La revue n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont adressés.

La rédaction reçoit sur rendez-vous.

Abonnements :

*Nouvelle Revue de Psychanalyse*. Service Abonnements  
49, rue de la Vanne, 92120 Montrouge. Tél. : 46-56-89-00

Abonnements pour deux ans (4 numéros) :

France et pays de la Communauté.....	345 F
Étranger.....	375 F

Pour tout changement d'adresse, prière de nous adresser la dernière bande d'abonnement.





# Destins du cannibalisme

*nrf*

NOUVELLE REVUE DE PSYCHANALYSE  
Numéro 6, automne 1972.



## SOMMAIRE

J.-B. Pootalis	<i>Avant-propos.</i>	5
Jean Pouillon	<i>Manières de table, manières de lit, manières de langage.</i>	9
André Green	<i>Le cannibalisme : réalité ou fantasme agi ?</i>	27

### I

Urszula Chodowicz	<i>La hantise et la pratique. Le cannibalisme iroquois.</i>	55
Hélène Clastres	<i>Les beaux-frères ennemis. A propos du cannibalisme Tupinamba.</i>	71

### II

Remo Guidieri	<i>Pères et fils.</i>	85
Nicolas Abraham et Maria Torok	<i>Introjecter-Incorporer. Deuil ou mélancolie.</i>	111
Pierre Fédida	<i>Le cannibale mélancolique.</i>	123
Marc Augé	<i>Les métamorphoses du vampire.</i>	129
Otto Fenichel	<i>De la orainte d'être dévoré.</i>	149
Hanna Segal	<i>A propos des objets internes.</i>	153
M. Masud R. Khan	<i>La tendresse cannibalique dans la sensualité non génitale.</i>	159

### III

Geneviève Calame-Griaule	<i>Une affaire de famille.</i>	171
Didier Anzieu	<i>La fantasmagorie orale dans le groupe.</i>	203
Jacques Geninasca	<i>Conte populaire et identité du cannibalisme.</i>	215
Marcel Detienne	<i>Entre bêtes et dieux.</i>	231

### IV

	<i>Ogres d'archives. Textes présentés par Jean-Pierre Peter.</i>	249
Roger Dadoun	<i>Du cannibalisme comme stade suprême du stalinisme.</i>	269
P. F. de Queiroz-Siqueira	<i>Un singulier manifeste.</i>	273





## AVANT-PROPOS

*L'idée de consacrer un numéro de la Nouvelle Revue de Psychanalyse au cannibalisme est née d'une conversation entre un ethnologue et un psychanalyste. Pour l'un et l'autre, le cannibalisme était un os, mais ce n'était pas sur les mêmes morceaux qu'ils s'agaçaient les dents. Telle fut leur conclusion et notre point de départ.*

*L'ethnologue en question regrettait l'absence d'une théorie générale du cannibalisme, d'autant que celui-ci jouait un rôle majeur dans la société qu'il étudie; mais il se demandait si une telle théorie était possible, étant donné les fonctions très diverses (comme on le verra dans les contributions ethnologiques ici rassemblées) que remplit l'institution cannibalique dans les quelques sociétés connues où elle opère; il ne pouvait se satisfaire, partageant en cela l'opinion de la majorité des ethnologues contemporains, du recours à la notion d'incorporation, clé décidément trop passe-partout selon lui pour servir un ethnologue, attentif avant tout, comme on le sait, à comprendre les différences : « Chez moi (entendre : sur " mon " terrain), ce n'est pas cela... »*

*Son interlocuteur fit valoir la complexité de la théorie psychanalytique de l'incorporation, à la fois fantasme et processus psychique qui suppose l'intrication de plusieurs finalités : faire pénétrer en soi un objet porteur de qualités, le détruire, le conserver; qui marque, notamment dans le deuil, le commencement d'un travail interne impliquant clivages et remaniements; qui met en œuvre exemplairement le renversement en son contraire, la réversibilité des termes — dévorer et être dévoré — comme celle de la crainte et du désir; qui n'est réductible ni à une conception génétique du stade oral ni même à la catégorie d'oralité : on peut à l'extrême concevoir tout le fonctionnement de l'inconscient et jusqu'à la constitution de l'individu sur le modèle d'un corps-bouche qui avale et vomit, qui détermine les limites du dehors et du dedans (voir Mélanie Klein et, déjà, le texte de Freud sur la Verneinung).*

*Mais si la fantasmagorie de l'incorporation est universelle, si les pulsions et les angoisses cannibaliques se retrouvent en chacun et si l'extension du cannibalisme imaginaire est en effet considérable, attestée dans les mythes, les contes et le langage quotidien, à commencer par celui, mots et gestes, de l'amour, alors l'existence du cannibalisme effectif n'en devient que plus paradoxale. C'est ainsi que s'engagea le travail qui devait aboutir à ce volume.*

*Son élaboration conduisit rapidement à rectifier une erreur de méthode : quelque peu fascinés par le fait cannibalique, nous risquions d'être conduits — contrairement à tout ce que nous enseigne la pensée psychanalytique — à déduire les usages métaphoriques du cannibalisme de ses pratiques observables dans certains groupes humains; or c'est dans le fantasme et non dans les sociétés, fussent-elles « sauvages », que le cannibalisme sauvage se dévoile. Ce qui n'entraîne pas pour autant qu'il suffise de renverser les termes et de tenir les formes très complexes de cannibalisme social pour des actualisations directes de fantasmes qui seraient eux-mêmes définis comme expressions immédiates de pulsions <sup>1</sup>.*

*Aussi bien est-ce à dessein que le titre choisi pour ce recueil évoque celui de l'article de Freud, Pulsions et destins des pulsions. Rigoureusement définissable comme concept fondamental, la pulsion ne se rencontre pourtant jamais à l'état pur dans l'expérience mais ne se laisse appréhender que dans ses « destins » (refoulement, sublimation, par exemple). Le « pulsionnel » est déjà pris dans une organisation : agencement des fantasmes et normes sociales. C'est précisément ce chevauchement de la réalité fantasmagorie et de la réalité sociale qui enchaînent d'entrée de jeu la pulsion que le problème du cannibalisme, comme celui de l'inceste, nous invite à repenser.*

*Inceste alimentaire : la formule, avancée par Lévi-Strauss, n'a pas, pour l'analyste, simple valeur d'analogie. Peut-être la psychanalyse s'est-elle trop empressée de reconnaître son bien dans la fonction que l'auteur des Structures élémentaires de la parenté a attribué à la prohibition de l'inceste. Les règles d'exogamie minutieusement inventoriées par les ethnologues sont-elles assimilables à l'effroi de l'inceste mis en scène par la tragédie et la psychanalyse? On doit en douter. D'abord parce que l'effroi vient moins d'une interdiction sociale ou intériorisée, paternelle ou légale, que d'un défaut d'interdit; d'autre part, parce que les conséquences de l'« interdit » de l'inceste sont envisagées de façon beaucoup moins positive par le psychanalyste : loin de l'entendre comme règle de don et d'échange, ainsi que le voudrait une bonne logique de l'inconscient culturel, la logique de l'inconscient psychanalytique — si l'on peut dire — répond au tabou en lui assurant une emprise étrangement extensive eu égard à la limitation de nos exigences sociales. Comme l'a noté Jean Laplanche, alors que l'interdit de l'inceste s'est rétréci de plus en plus, « c'est bien*

1. Aussi ce numéro comporte-t-il deux introductions, l'une par un psychanalyste (André Green), l'autre par un ethnologue (Jean Pouillon).

souvent à une véritable invasion de l'interdit que nous assistons. C'est comme si à l'enchaînement logique " ta mère est interdite, donc toutes autres te sont permises " se substituait ou se superposait cet autre enchaînement : ta mère est interdite..., donc... toutes les autres te sont interdites<sup>1</sup> ».

Consommer la chair de son semblable (et être consommé par lui); se dissoudre dans un corps maternel (qui réintégrerait ainsi son propre produit) : l'inceste avec la mère et le cannibalisme ne sont peut-être dans l'inconscient que deux modalités d'un désir-crainte du retour au même.

★

Pendant le siège de Paris, Victor Hugo note dans son journal, à la date du 30 décembre 1870 : « Ce n'est même plus du cheval que nous mangeons. C'est peut-être du chien? C'est peut-être du rat? » Horreur ou vœu secret? Aussitôt la bouche d'ombre du poète fait sourdre, comme à son insu — constat et métaphore — le véridique : « Nous mangeons de l'inconnu. »

Nous mangeons de l'inconnu : ce devrait être notre titre, plus distant du savoir de la psychanalyse mais plus proche de sa vérité, car c'est notre destin de sujet qu'il évoque, annonce, questionne. Il nous assurerait en tout cas qu'en interrogeant ici le cannibalisme, nous n'allons pas faire une excursion hors des frontières de la psychanalyse, il s'agirait plutôt de s'avancer — non sans prudence — vers ses confins.

J.-B. P.

1. « La défense et l'interdit », in *La Nef*, 1967, n° 31, p. 54.



Jean Pouillon

## MANIÈRES DE TABLE, MANIÈRES DE LIT, MANIÈRES DE LANGAGE

A Marie Bonaparte qui lui avait demandé si la psychanalyse avait quelque raison de décourager les relations incestueuses, Freud fit remarquer :

La situation pour l'inceste est exactement pareille à celle du cannibalisme. Il y a naturellement de bonnes raisons pour que dans la vie moderne on ne tue pas un homme pour le dévorer, mais aucune raison quelle qu'elle soit pour ne pas manger de chair humaine au lieu de viande. Pourtant la plupart d'entre nous trouveraient cela tout à fait impossible. L'inceste n'est pas aussi éloigné et ne se produit en fait que trop souvent. Nous pouvons facilement nous rendre compte que, s'il était pratiqué sur une large échelle, il serait aussi nuisible aujourd'hui qu'il l'était dans les temps passés <sup>1</sup>.

Ce texte est plein de bon sens. Mais le bon sens — et ce n'est pas Freud qui aurait dit le contraire — égare souvent. Qu'on en juge : la dernière phrase donne à penser que l'inceste a pu être pratiqué jadis, mais que les hommes y ont renoncé pour de bonnes raisons. L'interdit est donc justifiable; toutefois il n'est transgressé « que trop souvent ». De même pour le meurtre : on ne doit point tuer, notamment pour dévorer sa victime, et là aussi de « bonnes raisons » peuvent être invoquées; mais que l'on tue, en gros et en détail, ce n'est également que trop évident. Au contraire, il n'y a aucune raison pour ne pas consommer de chair humaine. L'interdit du cannibalisme apparaît donc injustifiable, pour autant qu'afin de manger de l'homme on ne commence pas par en tuer; cependant, nous le respectons bien davantage. Comment dire alors que pour l'inceste, et implicitement pour le meurtre, la situation est « exactement pareille à celle du cannibalisme »?

Bien sûr, on comprend ce que Freud veut dire. Se plaçant dans une perspective évolutionniste, il imagine aux origines de l'humanité un état de promiscuité et de cannibalisme, dont les hommes ne sont sortis que progressivement en renonçant

1. Lettre du 30 avril 1932, citée par E. Jones dans *La Vie et l'œuvre de Sigmund Freud*, t. III, P.U.F., p. 511.

d'abord au désir anthropophagique, ainsi plus profondément refoulé que le désir incestueux et dont l'interdit se trouve alors à la fois plus strict et « plus difficile à justifier <sup>1</sup> ». C'est pourquoi l'inceste n'est certainement pas inconnu dans la vie moderne, alors que, hormis de très rares cas de cannibalisme par pénurie qui ne prouvent rien, on ne mange pas son semblable. Entre ce que, dans la même lettre, Freud appelle « les interdictions les plus puissantes de l'humanité », les différences ne seraient donc que de degré. C'est évidemment négliger le fait qu'il existe encore des cannibales (ou qu'il y en a eu jusqu'à des dates très récentes); c'est aussi ajouter foi à la fable de la promiscuité primitive. Mais surtout, n'est-ce qu'une affaire de plus ou de moins? Peut-on ranger dans la même classe deux interdits dont on dit en même temps que l'un est justifié mais souvent violé et l'autre injustifié mais respecté? Et que signifie au juste le terme « justifié »?

Cependant, si Freud se trompe, c'est tout de même et aussi pour une bonne raison : il existe un rapport entre inceste et cannibalisme. Son tort est de se référer aux seules sociétés qui, comme la nôtre, font coexister les deux prohibitions, et d'oublier que d'autres les dissocient. Or, c'est au contraire en tenant compte de cette possible divergence, c'est-à-dire en reconnaissant la spécificité et de l'inceste et du cannibalisme, qu'on peut, sur un autre plan, rendre ensuite à l'affirmation initiale de leur relation une vérité dont l'ethnocentrisme faisait inévitablement une erreur.

★

Comparé à l'inceste, le cannibalisme est plus « éloigné » — sous-entendu : de nous, Européens. Cela va de soi, mais il suffit de le dire pour que la différence apparaisse plus profonde : l'interdit de l'inceste se retrouve partout, celui du cannibalisme n'est pas universel; il y a des sociétés cannibales, il n'y a pas de sociétés incestueuses. Sans doute la définition de l'inceste varie-t-elle, la classe des conjoints prohibés est-elle plus ou moins étendue. Une règle n'en est pas moins toujours et partout présente. On sait du reste que c'est cette universalité qui a conduit Lévi-Strauss à voir en elle « la démarche fondamentale [...] en laquelle s'accomplit le passage de la Nature à la Culture <sup>2</sup> ». On ne saurait en dire autant de l'interdit de l'anthropophagie puisqu'il n'est pas général, à moins — mais c'est là précisément l'ethnocentrisme — de rejeter dans un problématique « état de nature » les groupes qui pratiquèrent le cannibalisme — non pas dans un passé lointain (ce qui, d'ailleurs, ne changerait rien), mais jusqu'à ce que des colonisateurs imbus de leur prétendue supériorité aient tout fait pour l'extirper — et de réserver aux seuls non-cannibales la pleine qualité d'homme. Les deux interdits sont également culturels, mais pas dans le même sens. La prohibition de l'inceste est culturelle, non pas au sens où, simple modalité, elle pourrait être pré-

1. Freud, *loc. cit.*

2. *Les structures élémentaires de la parenté*, P.U.F., 1<sup>re</sup> éd., p. 30.

sente ici et là absente, mais en ce qu'elle est partout la marque même de la culture — telle du moins qu'elle s'est jusqu'à présent toujours manifestée. C'est exactement l'inverse pour le cannibalisme dont le caractère culturel tient à ce qu'il peut être aussi bien prescrit que proscrit : il est un trait distinctif qui, par sa présence ou son absence, différencie des cultures particulières, alors que l'inceste n'a de signification que par une interdiction qui de toutes fait au même titre des figures de la culture. Dans un cas l'interdit est culturel par sa particularité, dans l'autre par sa généralité.

On aura sans doute remarqué que le langage même employé pour exprimer cette opposition en traduit une autre : en lui-même l'inceste n'a rien de culturel, seule son interdiction possède ce caractère; au contraire, le cannibalisme, puisqu'il peut être recommandé, est un phénomène culturel de la même façon que sa prohibition. Certes, il est arrivé, à Hawaï par exemple, que l'inceste fût recommandé dans certains cas bien définis; mais il constituait alors une exception codifiée et l'exception codifiée fait partie de la règle. Autrement dit, ce qui s'oppose à l'inceste, ce n'est pas sa prescription, c'est simplement l'absence de règle, la disparition de la notion même d'inceste, la promiscuité faussement dite « primitive », bref cet « état de nature » qu'aucune société n'a connu. En revanche, ce qui s'oppose à l'interdiction du cannibalisme, c'est sa prescription, et inversement; ni dans une direction ni dans l'autre, nous ne sortons de la culture. Aussi n'est-il même pas toujours indispensable d'exclure ou de recommander expressément le cannibalisme, qui est soit simplement ignoré, soit pratiqué sans problème, tandis qu'on est obligé d'interdire expressément l'inceste, même quand on le commet, afin de maintenir la norme. La preuve s'en trouve, entre autres, dans notre code qui interdit l'inceste en définissant les empêchements au mariage en fonction des degrés de parenté, mais qui ne mentionne pas le cannibalisme <sup>1</sup>.

Autre opposition qui se combine avec la précédente : celle qui existe entre la double définition possible de l'inceste et la définition unique <sup>2</sup> du cannibalisme. Être cannibale, c'est manger de l'homme, et on ne peut que l'être ou ne pas l'être. Les choses ne sont pas si simples quand il s'agit de l'inceste, qui présente en effet un aspect sexuel et un aspect sociologique; ils ne peuvent être complètement dissociés l'un de l'autre, mais ils sont rarement liés rigoureusement : on peut interdire le mariage entre certains parents sans faire un drame de leurs éventuelles relations sexuelles. Chez nous, par exemple, à condition qu'il n'y ait pas de mineur en cause, deux proches parents peuvent coucher ensemble; simplement, ils ne pourront s'épouser et leurs enfants ne seront pas légitimes : leur relation sera sexuelle, mais non matrimoniale. Ailleurs on sera — faut-il dire : plus ou moins? — exigeant : la relation sexuelle une fois rituellement traitée

1. Sans doute le réprimerait-on le cas échéant, mais en invoquant des articles du code dont le législateur n'avait certainement pas songé qu'ils s'y appliqueraient.

2. Au moins à ce stade de la réflexion, car on nuancera plus tard cette affirmation, suffisante pour opposer le cannibalisme à l'inceste mais trop générale pour rendre compte de ses formes multiples.

deviendra matrimoniale de plein droit. Ailleurs encore, elle pourra fonder, de son simple fait, une union reconnue mais de statut inférieur. Dans tous les cas un double jeu est possible, qui permet de maintenir l'interdit, d'effacer sa violation... et de recommencer. Au contraire, en matière de cannibalisme, on ne peut ainsi dissocier le fait et le droit. Bien entendu, dans le cannibalisme aussi, il y a deux aspects : manger, et manger précisément de l'homme; mais l'aspect biologique de la chose n'est pas séparable de sa conséquence sociale. Je peux coucher avec une femme sans l'épouser et elle reste conjointe possible pour moi ou pour un autre; mais si je la mange, elle n'est plus mangeable pour personne! A la différence de la relation sexuelle, la relation cannibalique ne peut se répéter, elle s'achève dans son accomplissement et, si elle est interdite et cependant réalisée, il n'y a pas de rémission possible, la victime n'est pas récupérable. On dira qu'il en va de même pour le meurtre, mais le fait est que, comme pour l'inceste et contrairement au cannibalisme, on peut ruser avec la règle, la violer tout en la maintenant : sans parler de la guerre où tuer est un exploit, l'acquiescement d'un meurtrier ou les circonstances atténuantes qui peuvent lui être reconnues ne sont pas considérés comme remettant en question l'interdit. Quant à l'exécution du meurtrier, qui, elle aussi, est un meurtre, elle a pour but de le renforcer, non de l'affaiblir; tuer celui qui a tué ne transforme pas la société en société de tueurs, et c'est pourquoi la peine de mort peut être admise <sup>1</sup> par ceux-là mêmes qui condamnent le plus vigoureusement le meurtre. En revanche il ne viendrait, je crois, à l'idée de personne, dans une société non cannibale, de réclamer la dévoration de celui qui s'y serait rendu coupable d'anthropophagie. On ne mange un cannibale que dans une société de cannibales, ce qui revient à dire que le cannibalisme est pratiquement toujours une institution, jamais une transgression <sup>2</sup>.

Synthèse et résultante de toutes ces oppositions : l'inceste (et le meurtre) est partout prohibé et partout cependant rencontré, le cannibalisme n'étant pratiqué que là où il est autorisé et étant absent là où il est interdit. En somme, on a d'un côté une prohibition que sa violation ne compromet nullement, de l'autre une règle qui ne peut être violée puisque ce qu'elle condamne, si on le fait, prouve son absence et manifeste la règle inverse. La possibilité de l'inceste est d'ailleurs si bien prévue que souvent l'on a prévu aussi le rite à accomplir pour réparer la faute et parfois même, comme on l'a déjà indiqué, sans même contraindre à la séparation les partenaires incestueux. Le cannibale, dans une société qui ne l'est pas, enfreint la norme d'une manière au contraire irréparable; on ne peut voir en lui un membre du corps social. C'est pourquoi, dans les sociétés où l'on ne mange pas de l'homme mais où les hommes craignent d'être mangés et où l'on attribue les maladies et les morts à des actions cannibales, on impute ces crimes à de mystérieux étrangers ou à des sorciers difficilement identifiables. Symétriquement, là où le cannibalisme est la règle, on ne saurait s'y dérober;

1. Quand on l'abolit, on la remplace par une peine qui est une mort symbolique.
2. Comme nous l'avons déjà dit, le cannibalisme de pénurie ne prouve rien.



positive ou négative, celle-ci ne tolère pas d'échappatoire. « Finalement, écrit H. Clastres à propos des anciens Tupi, la règle essentielle de l'anthropophagie, c'est peut-être l'exigence que tout le monde y participe. »

On se trouve ainsi en présence d'un paradoxe au moins apparent : la règle universelle souffre sa transgression, tandis que, là où elle s'applique, la règle particulière n'en connaît pratiquement pas. En réalité, les définitions de l'inceste et du cannibalisme en rendent compte aisément.

Une relation n'est incestueuse que par l'interdit qui la frappe; on ne peut donc la prescrire comme telle sans contradiction dans les termes : puisqu'elle suppose la règle qui la condamne, elle apparaît forcément toujours comme une transgression, et cette transgression se rencontre partout en raison de l'universalité du désir sexuel. Rencontre plus ou moins fréquente selon l'étendue de la prohibition : relativement rare dans les sociétés à forte population et où le cercle des partenaires défendus est restreint, plus fréquente dans celles qui comptent moins de membres et élargissent cependant le champ de l'interdit<sup>1</sup>. Pour cette raison, la prétendue horreur universelle de l'inceste est en général beaucoup moins prononcée dans ces dernières qu'on ne l'a affirmé en extrapolant abusivement un sentiment qui, chez nous, tient à la restriction de l'interdiction aux seuls parents qui se trouvent toujours et partout défendus.

Quant au cannibalisme, on ne peut sans doute pas expliquer pourquoi telle société l'accepte et telle autre le refuse, mais que sa prohibition ne soit pas plus mise en question que sa pratique, cela ne poserait de problème que s'il fallait admettre un désir universel de manger de l'homme. Mais pourquoi le faudrait-il? Un tel désir ne semble même pas présent chez tous les cannibales. Certes les Iroquois appréciaient cette nourriture, et Jean de Léry écrivait des Tupi : « Tous confessent cette chair humaine être merveilleusement bonne et délicate<sup>2</sup> », précisant que les vieilles femmes surtout en étaient « friandes »; mais ce goût n'était pas seul en cause, car il ajoutait : « leur principale intention est qu'en poursuivant et rongant ainsi les morts jusqu'aux os, ils donnent par ce moyen crainte et épouvantement aux vivants ». Ce que confirment Staden — « Ils font ainsi non pour apaiser leur faim, mais par hostilité, par grande haine » — et Claude d'Abbeville qui conteste même la réalité du désir cannibale : « Ce n'est pas qu'ils trouvent tant de délices à manger de ceste chair humaine que leur appétit sensuel les porte à tels mets. Car il me souvient d'avoir entendu d'eux-mêmes, qu'après l'avoir mangée, ils sont quelquefois contraints de la vomir, leur estomach n'estant pas bien capable de la digérer<sup>3</sup>. » La même mésaventure peut arriver aux

1. Notons en passant l'absurdité d'une thèse évolutionniste selon laquelle l'humanité aurait renoncé progressivement à l'inceste et à la promiscuité : aux yeux de bien des sociétés dites primitives, les sociétés dites développées sembleraient pratiquer l'inceste sur une large échelle.

2. J. de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, Bibliothèque romande, Lausanne, 1972, p. 180.

3. Cités par A. Métraux, « L'Anthropophagie rituelle des Tupinamba », *Religions et magies indiennes d'Amérique du Sud*, Gallimard, 1967, p. 67.

Fataleka, dont R. Guidieri nous explique qu'ils sont cannibales non par goût et pour le plaisir, mais par obligation, par soumission à la volonté d'un chef mort qui, grâce à la consommation d'une victime sacrifiée en son honneur, accédera au rang d'ancêtre. Cette soumission est méritoire, car la chair humaine est dangereuse et, pour en manger, les Fataleka doivent surmonter une certaine aversion : la victime devant absolument être consommée, si l'un des convives vomit, ses commensaux doivent aussitôt réabsorber ce qui a été par malheur rejeté. Cette idée qu'on ne peut manger de chair humaine sans risques est d'ailleurs assez répandue : c'est une nourriture bonne mais trop forte pour qu'on la mange pure; chez les Guayaki, il faut la mélanger à une nourriture végétale : on la cuit en ragoût avec des cœurs de palmier<sup>1</sup>. En outre, contrairement à l'acte sexuel, l'acte cannibale est toujours public et ritualisé; il n'est en général qu'un élément, certes capital, d'une cérémonie complexe, souvent d'ordre funéraire. C'est évidemment vrai des Guayaki qui mangent leurs morts et des Fataleka qui mangent pour leurs morts; ce l'est aussi des Tupi qui mangent leurs prisonniers pour, entre autres fins, apaiser l'âme d'un parent décédé. Ces cérémonies ont fait l'objet d'interprétations diverses : désir de vengeance, désir de s'approprier les qualités des victimes... De toute façon, chacune peut valoir pour une population donnée mais ne peut prétendre à une validité générale. Elles ont surtout un caractère idéologique : elles expriment les idées que les intéressés se font de la personne humaine, de l'existence *post mortem*, des rapports entre vivants et morts; de ce dernier point de vue, le cannibalisme peut être considéré aussi bien comme un moyen d'éloigner les morts en leur ôtant leur support corporel — ainsi que le pensent les Guayaki — que comme un moyen d'assurer à certains morts l'accès au pouvoir suprême, celui de l'ancêtre — comme le pensent les Fataleka. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a pas de raison évidente pour supposer un désir proprement cannibale.

Toutefois, si la pratique n'implique pas un désir<sup>2</sup>, l'abstention n'empêche pas le cannibalisme de hanter le langage et de nourrir les craintes, peut-être même les rêves, des non-cannibales. On a fréquemment souligné l'emploi du langage culinaire pour désigner, sur le mode familier ou argotique, les relations sexuelles, et de noms d'animaux anthropophages ou comestibles pour désigner le partenaire amoureux, pour exprimer la crainte d'être en quelque sorte dévoré par lui (« quelle tigresse! ») ou pour formuler un attrait sensuel (« quelle poulette appétissante! »). On ajoutera que dans les jeux sexuels peuvent s'amorcer des comportements cannibaliques (morsures, succions). Qu'il y ait par conséquent une composante orale du désir sexuel, ce n'est pas douteux, et c'est cette composante orale qui permet le langage cannibalique. Mais — et c'est ce que nous avons voulu suggérer dans le paragraphe précédent — le cannibalisme ne se réduit pas à l'oralité. L'anthropophage amoureux n'est pas, dans

1. Mes informations sur les Guayaki sont dues à P. Clastres.

2. Certes, les cannibales désirent manger de l'homme, mais ce désir est culturel; il n'est pas une donnée irréductible, il s'explique, il n'est pas explicatif.

ses relations sexuelles, plus « oral » que le non cannibale : lui non plus, il ne dévore pas sa partenaire ! Son cannibalisme se situe sur un tout autre plan, qu'ignore celui qui ne mange pas ses semblables, et c'est pourquoi ce dernier, quand il essaie de comprendre le premier, ne peut y parvenir qu'en confondant anthropophagie et oralité excessive. De ce fait, la prohibition de la chair humaine libère l'usage métaphorique du cannibalisme : précisément parce qu'on ne transgresse pas l'interdit, les représentations cannibaliques servent à signifier autre chose et pas seulement, quoique souvent, d'ordre sexuel.

Métaphore de la sexualité, le cannibalisme peut, dans le langage courant, donner une image excessive d'un excès admissible (dans l'ordre de la tendresse, par exemple). Dans les mythes et les contes, il fournit plus fréquemment une image inquiétante d'un excès intolérable. Des récits analysés par G. Calame-Griaule font de la dévoration une figure de la sexualité non socialisée ainsi que de ses périls ou sanctions : l'endocannibalisme — manger des parents — y exprime une endogamie excessive, c'est-à-dire l'inceste, qui menace de l'intérieur la société ; l'exocannibalisme — manger, ou être mangé par des étrangers — résulte au contraire d'une exogamie trop poussée qui menace le groupe social de l'extérieur : c'est l'union imprudente avec cet étrange étranger qu'est l'ogre séducteur. La métaphore cannibalique sert donc ici à circonscrire le champ de l'alliance acceptable : entre les non épousables parce que trop proches et les non épousables parce que trop lointains. Mais elle peut aussi servir à exprimer d'autres oppositions qu'entre conjoints permis et interdits. Opposition de l'humain et du non humain qu'il s'agit de faire coïncider — sans l'inverser — avec celle entre non comestible et comestible. Opposition politique et économique du dirigeant et de ses sujets, dont une comparaison alimentaire formule l'insupportable tension : le chef « bouffe » les hommes, disent les Hadjeraï, et ils ne sont certainement pas les seuls à l'affirmer<sup>1</sup> ; en l'occurrence, c'est l'agressivité, plus que l'oralité, le désir d'absorber, qui se trouve métaphorisée.

Toutes ces virtualités du code alimentaire (et pas seulement cannibalique) se déploient dans la mythologie amérindienne ; les *Mythologiques* de C. Lévi-Strauss en donnent d'innombrables exemples, où le récit se développe en jouant sur les homologues entre codes différents : ainsi, l'histoire de cette fille qui, ayant goûté son propre sang — autocannibalisme, donc inceste alimentaire — ressent alors « l'ardent désir de consommer un inceste réel ; et ce désir frustré se retransforme en appétit alimentaire, lui aussi inspiré par le corps du frère réticent<sup>2</sup> », ou celle de la Dame-soleil cannibale qu'un héros « tempère » et rend plus clémente envers les hommes en la possédant avec un pénis de glace<sup>3</sup>.

1. Ainsi les Mossi disent-ils que « le roi mange le royaume » ; cf. M. Izard, « Remarques sur le vocabulaire politique mossi », in *L'Homme* (numéro à paraître).

2. *L'Homme nu*, Plon, 1971, p. 123.

3. *Ibid.*, p. 505.

Pour ceux qui se bornent à l'imaginer, le cannibalisme est donc une figure du désordre. Désordre individuel et biologique : les Ebrié et les Alladian, étudiés par M. Augé, expliquent la maladie par une anthropophagie soit subie — dévoration de l'organe malade par un sorcier —, soit involontairement pratiquée — absorption de chair humaine par le patient ensorcelé. Désordre politique et religieux : la cité grecque, écrit M. Detienne, se représente elle-même à travers ses manières de manger, et « elle rejette sans ambiguïté » le cannibalisme « qu'elle situe aux confins de son histoire, dans un âge antérieur de l'humanité, ou aux limites de son espace, parmi les peuplades qui composent le monde des Barbares ». Cette façon de voir n'est pas démentie par les mouvements qui en Grèce même ont contesté le système des valeurs qu'exprime ce rejet : le cannibalisme, qu'il soit intégré dans certains rituels dionysiaques afin d'entrer en contact direct avec le surnaturel ou qu'il soit revendiqué par les Cyniques « pour affirmer les droits de l'individu, face à la société et contre toute forme de civilisation », reste un moyen d'ensauvager l'homme. Pour les contestataires comme pour les conformistes, il est une mise en question de la culture, non une autre définition de celle-ci<sup>1</sup>.

L'emploi de la métaphore cannibalique et le rejet de la pratique cannibale reposent, on le voit, sur l'idée que le cannibalisme est un comportement déréglé, dont les diverses formes — auto-, endo-, exocannibalisme... — ne seraient que des variétés interchangeable et sans signification propre. Il serait le fait des « sauvages », non pas l'indice d'une culture autre mais la preuve même de l'absence de culture. Ce cannibalisme généralisé, sub- ou pré-humain, apparaît comme une irruption de la nature au sein de la culture : il efface les frontières qui séparent le monde humain du monde non humain, tout comme l'inceste abolit les distinctions qui, au sein de la société, font de celle-ci autre chose qu'un magma amorphe. Les deux interdits organisent conjointement le champ social, l'un en le délimitant du dehors, l'autre en l'articulant du dedans.

★

Nous voilà donc ramenés à Freud, ce qui n'a rien d'étonnant puisque Freud n'était pas cannibale ! Mais il est temps de se demander si c'est là ce que pensent et

1. Toutefois, l'analyse par J. Geninasca de certains contes populaires européens suggère que les représentations cannibaliques peuvent avoir parfois un contenu positif, être un moyen indispensable pour une fin culturelle : ainsi le père cannibale est-il « un adjuvant qui s'ignore » et le fait même de la consommation du héros la condition de son instauration ultérieure comme héros médiateur ; si bien que le souvenir de l'interdit tend même à s'effacer. Le cannibalisme, ici, n'est posé que pour conduire à la conclusion morale du conte. C'est, sur un autre plan, ce qui se passe pour le cannibalisme réel et non plus imaginaire : on mange de l'homme non pas (ou pas seulement) pour son plaisir, mais parce que le cannibalisme est un élément, entre d'autres, d'un rituel qui ne s'y réduit pas et qui est indispensable à l'ordre social.

N'en irait-il pas de même pour la communion chrétienne, cette théophagie — mais d'un dieu fait homme — dont le caractère miraculeux et la finalité symbolique estompent en le sublimant l'aspect alimentaire ?



- |    |  |    |  |
|----|--|----|--|
| 1  | <i>Incidences de la psychanalyse</i>       | 20 | <i>Regards sur la psychanalyse en France</i> |
| 2  | <i>Objets du fétichisme</i>                | 21 | <i>La passion</i>                            |
| 3  | <i>Lieux du corps</i>                      | 22 | <i>Résurgences et dérivés de la mystique</i> |
| 4  | <i>Effets et formes de l'illusion</i>      | 23 | <i>Dire</i>                                  |
| 5  | <i>L'espace du rêve</i>                    | 24 | <i>L'emprise</i>                             |
| 6  | <i>Destins du cannibalisme</i>             | 25 | <i>Le trouble de penser</i>                  |
| 7  | <i>Bisexualité et différence des sexes</i> | 26 | <i>L'archaïque</i>                           |
| 8  | <i>Pouvoirs</i>                            | 27 | <i>Idéaux</i>                                |
| 9  | <i>Le dehors et le dedans</i>              | 28 | <i>Liens</i>                                 |
| 10 | <i>Aux limites de l'analysable</i>         | 29 | <i>La chose sexuelle</i>                     |
| 11 | <i>Figures du vide</i>                     | 30 | <i>Le destin</i>                             |
| 12 | <i>La psyché</i>                           | 31 | <i>Les actes</i>                             |
| 13 | <i>Narcisses</i>                           | 32 | <i>L'humeur et son changement</i>            |
| 14 | <i>Du secret</i>                           | 33 | <i>L'amour de la haine</i>                   |
| 15 | <i>Mémoires</i>                            | 34 | <i>L'attente</i>                             |
| 16 | <i>Écrire la psychanalyse</i>              | 35 | <i>Le champ visuel</i>                       |
| 17 | <i>L'idée de guérison</i>                  | 36 | <i>Être dans la solitude</i>                 |
| 18 | <i>La croyance</i>                         | 37 | <i>La lecture</i>                            |
| 19 | <i>L'enfant</i>                            | 38 | <i>Le mal</i>                                |
|    |  | 39 | <i>Excitations</i>                           |
|    |  | 40 | <i>L'intime et l'étranger</i>                |
|    |  | 41 | <i>L'épreuve du temps</i>                    |

À paraître à l'automne 1990

42 *Histoires de cas*



9 782070 283149

Extrait de la publication A 28314 ISBN 2-07-028314-3